



Sécurité des femmes journalistes au Mali

Rapport

Septembre 2023



PHOTOCREDIT: FREEPIK

Avec l'appui financier de: **ifex**

Remerciements

La Fondation des médias pour l'Afrique de l'ouest tient à reconnaître la collaboration de M. Ousmane Sagara dont le travail de recherche et rédaction nous a permis de publier ce rapport. Nous réservons une reconnaissance spéciale à l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX) pour l'appui qu'il a accordé à ce projet.

Table of Contents

Remerciements	2
Résumé Analytique	4
Introduction.....	5
Méthodologie.....	7
I. Cadre légal des médias	8
II. Aperçu général des violences envers les femmes journalistes	9
1) Violences organisationnelles et sécurité des femmes journalistes	11
2) Les violences publiques et sécurité des femmes journalistes.....	13
III. Une omerta sur les violences envers les femmes journalistes au Mali. ...	16
Conclusion.	17
Recommandations	18

Résumé Analytique

Au Mali, les journalistes se retrouvent généralement dans un contexte sécuritaire délicat et sont contraints d'exercer leur métier avec une extrême prudence, soucieux de ne pas se mettre dans la ligne de mire du gouvernement ou des rebelles. Les femmes journalistes, quant à elles, se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable. Elles doivent surmonter des défis supplémentaires genrés d'ordre organisationnel et public. En effet, ces femmes journalistes, pour la plupart, sont souvent confrontées aux stéréotypes, à la stigmatisation, au harcèlement et aux agressions sexuelles.

Les formes les plus courantes de violence organisationnelle qu'elles subissent sont le harcèlement sexuel et une discrimination flagrante en raison de leur genre, car leurs qualifications professionnelles sont injustement minimisées ou sous-évaluées. Elles sont également victimes de discriminations salariales, percevant souvent des rémunérations inférieures à celles de leurs homologues masculins pour un travail équivalent. Les principaux auteurs de ce type de violence sont les responsables, rédacteurs en chef, directeurs des médias.

À l'instar de la violence organisationnelle, la violence publique est caractérisée par le harcèlement sexuel. L'inconduite de certains hommes entrave l'avancement professionnel des femmes journalistes, les poussant parfois à renoncer à des missions. Les relations entre sources d'information et publics médiatiques se mêlent souvent, perturbant les limites professionnelles attendues.

Face à ces défis, elles sont souvent contraintes au silence par crainte de représailles, en raison du tabou qui entoure ces questions, ou encore, du fait du sentiment qu'en parler ne changera pas la situation. Pour illustrer ce point, plus de 70% des participantes à cette étude ont souhaité garder l'anonymat.

Les femmes journalistes au Mali sont en outre confrontées à des inégalités liées au genre, à des stéréotypes et à des pressions familiales qui limitent leur progression de carrière et compromettent leur sécurité. La société perçoit souvent leur travail différemment, ce qui les expose à des défis supplémentaires pour réussir dans le domaine du journalisme. Ces contraintes et ces obstacles constituent des obstacles importants à leur épanouissement professionnel.

Ces attaques ont un impact majeur sur le bien-être moral, social, intellectuel et professionnel de ces femmes journalistes qui endurent ces violations dans le silence le plus assourdissant. Ce tableau est davantage aggravé par l'absence de politique de sauvegarde ou protection des femmes journalistes victimes de violences.

Introduction

Au Mali, la sécurité des journalistes est gravement menacée en raison de l'instabilité politique et des risques liés au terrorisme. Cet environnement hostile est illustré par l'assassinat et l'enlèvement de plusieurs journalistes, parmi lesquels figure le journaliste français Olivier Dubois en avril 2020 par un groupe affilié à Al-Qaïda.

Bien que le pays ait connu une expansion de la presse privée et une augmentation de la présence des femmes journalistes, le Mali doit relever d'importants défis pour garantir les droits des femmes, car ces dernières restent confrontées à de multiples obstacles. Parmi ces défis, on retrouve le harcèlement, la discrimination, les discours sexistes, les agressions physiques.

Les femmes journalistes sont souvent soumises au harcèlement sexuel avant de pouvoir accéder à des postes de responsabilité. Elles sont également fréquemment affectées à des sujets qualifiés de « soft news », tandis que les « hard news », qui pourraient contribuer à la notoriété d'un journaliste, sont souvent réservés aux hommes.

Les femmes journalistes sont souvent contraintes à l'auto-censure, à quitter les réseaux sociaux ou à abandonner leur métier en raison du harcèlement sexuel, des commentaires sexistes, des agressions sexuelles et du chantage à caractère sexuel qu'elles subissent. Le silence des victimes s'explique en partie par la crainte d'être ridiculisées, mais également par le fait que le harcèlement sexuel est généralement tabou dans le milieu médiatique malien. De plus, l'absence de mécanismes de gestion des violences et de soutien psychologique aggrave la situation.

Comme c'est souvent le cas dans de nombreux pays africains, les normes sociétales profondément enracinées et les préjugés sexistes représentent un obstacle majeur pour les femmes qui souhaitent embrasser une carrière dans le journalisme. La société place souvent la responsabilité de la gestion du foyer sur leurs épaules, ce qui les oblige à jongler entre leur travail et leurs responsabilités familiales. Cette perception biaisée de leur travail peut entraîner des contraintes et des préjugés.

Pour celles qui réussissent difficilement à concilier les deux, leur engagement professionnel est souvent mal compris, et les pressions pour qu'elles assument davantage de responsabilités familiales peuvent les marginaliser dans leur carrière.

journalistique. Le système de justice, le sous-développement et les structures patriarcales renforcent cette vulnérabilité.

Les agressions physiques à caractère politique et le harcèlement sexuel en dehors des rédactions restent des menaces perpétuelles. En effet, les femmes journalistes peuvent être victimes d'agressions physiques liées à leurs reportages et à leur engagement professionnel.

Ce rapport met en lumière les nombreux défis auxquels font face les femmes journalistes au Mali, en particulier le harcèlement sexuel et la discrimination. Ces agressions ont un impact profond sur la vie professionnelle et personnelle des femmes journalistes, qui souvent gardent le silence par peur des conséquences. Néanmoins, certaines parviennent à exceller malgré un parcours difficile marqué par le harcèlement, la discrimination et les difficultés rencontrées sur le terrain.

Méthodologie

Il s'agit d'une étude qualitative et quantitative qui implique le recueil des témoignages et de récits autobiographiques auprès d'hommes, mais davantage de femmes journalistes sur les formes de violences dont elles sont victimes. L'enquête a été menée de juin à septembre 2023 à Bamako. Elle a impliqué une vingtaine de femmes journalistes de divers médias (radio, télé, presse imprimée, presse en ligne, blog) et une dizaine de responsables éditoriaux (rédacteurs en chef, chef de programmes, directeurs de publication).

I. Cadre légal des médias

La Constitution du Mali, adoptée le 25 février 1992, constitue le socle juridique pour l'ensemble des textes législatifs et réglementaires dans le pays, et elle englobe tous les aspects liés aux libertés publiques. Elle renforce particulièrement le cadre juridique entourant la liberté d'expression et la liberté de la presse, y compris le droit à l'information. Selon son article 4, elle stipule que : « Toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression et de création, dans le respect de la loi ». De plus, son article 7 garantit que : « La liberté de presse est garantie et s'exerce conformément aux dispositions de la loi ».

Bien qu'il n'existe pas pour l'instant des lois qui protègent spécifiquement les femmes journalistes, une diversité de lois encadre les médias au Mali. Parmi elles, peuvent être citées :

- La Loi 98-012 du 19 janvier 1998 et son Décret d'Application 03-580 (du 30 décembre 2003), qui régissent les relations entre l'Administration et les usagers des Services publics. Elle contient une provision portant sur l'accès à certains documents administratifs qui pourrait servir à améliorer la transparence bien que la loi n'ait pas été conçue, et ne peut pas être considérée, comme une loi régissant le domaine complet de l'accès à l'information.
- La Loi 00-046 AN RM du 07 juillet 2000, qui régule la presse et les délits de presse, offre une protection légale aux journalistes. Cependant, elle est critiquée en raison du grand nombre de peines d'emprisonnement qu'elle prévoit, allant de 11 jours à cinq ans.
- La Loi N° 2012-019 du 12 mars 2012 régit les services privés de communication audiovisuelle, classant les médias en radios commerciales et non commerciales. Cependant, elle est également critiquée pour ses charges fiscales perçues comme contraignantes et son caractère répressif, avec des peines d'emprisonnement pour les journalistes.
- Loi n° 2013-015 du 21 mai 2013 portant protection des données à caractère personnel,
- La loi n°2019-056 (articles 74 à 78) du 05 décembre 2019 sur la cybercriminalité, bien qu'adoptée en réponse à la crise sécuritaire, a des répercussions importantes sur les journalistes. Elle stipule que les infractions de presse via les TIC, sauf celles commises par la presse en ligne, sont soumises aux peines du droit commun. De plus, elle autorise la surveillance en

temps réel par l'interception des communications, soulevant des inquiétudes quant à la surveillance des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a été créée en 2014 par l'Ordonnance no2014-006/P-RM, modifiée et ratifiée par la Loi N° 2015-018 du 04 juin 2015. Le cadre juridique a été renforcé par le Décret no 2014-0951/P-M du 31 décembre 2014, établissant les conditions pour les services privés de radiodiffusion sonore. La HAC a également élaboré des décrets définissant les cahiers de charges des services de communication audiovisuelle et les régimes de sanctions.

La Loi n°2015-018 du 4 juin 2015 confère à la HAC le mandat de lutter contre les pratiques limitant la libre concurrence ou favorisant les cartels dans le secteur de la communication, renforçant ainsi la régulation pour prévenir la concentration et les monopoles pouvant menacer la liberté de la presse.

II. Aperçu général des violences envers les femmes journalistes

« Les femmes journalistes travaillent dans des conditions très difficiles car elles sont très exposées physiquement et psychologiquement », une reporter (femme¹) a déclaré en souhaitant rester anonyme.

La situation des femmes journalistes au Mali est marquée par des violences, des discriminations et des inégalités persistantes. Il existe des violences d'ordre organisationnel et public. Les violences organisationnelles se produisent dans les rédactions ou au sein de l'entreprise médiatique tandis que les violences publiques sont commises en dehors des rédactions.

Plus de 80% des femmes journalistes au Mali pensent qu'elles font-elles face à des défis sécuritaires particuliers liés à leur genre. De plus, la majorité de ces femmes journalistes, soit plus de 60%, déclarent avoir été victimes d'abus ou connaissent une consœur qui aurait été victime d'abus.

En dehors des rédactions, il est possible d'établir une répartition de facteurs ou sujets pouvant provoquer des violences contre les femmes journalistes dans l'exercice de leur profession. Il s'agit entre autres majoritairement de sujets politiques, de sujets liés à la religion, la sexualité, l'excision et le style vestimentaire, et de sujets liés à la sécurité nationale et à la défense (*voir figure 1*).

¹ Le terme générique « femme » suivi d'un numéro, par exemple « femme 1, femme 2, femme 3 », sera utilisé pour désigner les différentes intervenantes anonymes et les distinguer les unes des autres.

Facteurs potentiels d'abus contre les femmes journalistes

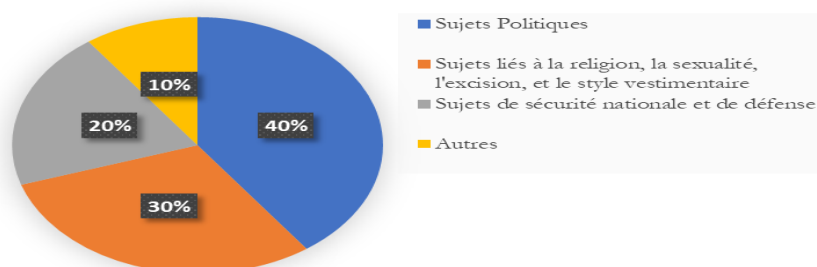


Figure 1 : répartition des sujets provoquant des violences contre les femmes journalistes

Les sujets politiques représentent la part la plus importante (40 %) des sujets à risque pour les femmes journalistes. Les violences liées à des sujets politiques peuvent découler de la critique de politiciens ou de partis politiques, de la couverture de manifestations, d'interviews d'hommes politiques, etc. Les femmes journalistes peuvent être ciblées pour avoir exposé des problèmes politiques ou des scandales, ce qui indique une pression significative liée au contexte politique et au besoin de transparence.

Les sujets liés à la religion, la sexualité, l'excision et le style vestimentaire (30 %) sont les suivants. Les violences liées à cette catégorie de sujets indiquent que la religion et les normes sociales liées à la sexualité, à l'excision et au style vestimentaire peuvent être des domaines de conflit importants. Les femmes journalistes qui remettent en question ces normes traditionnelles peuvent faire face à des répercussions, ce qui souligne les défis liés à la préservation des droits des femmes dans des contextes où la tradition prévaut.

Les sujets de sécurité nationale et de défense (20 %) sont en troisième position. Les violences dans cette catégorie indiquent que les femmes journalistes peuvent être confrontées à des menaces, des harcèlements ou des agressions lorsqu'elles traitent de questions sensibles liées à la sécurité nationale.

Les principaux auteurs des violences organisationnelles sont les rédacteurs en chef avec plus de 72% de ces violences attribuées à ces derniers. Les collègues de travail et les chefs de départements comptent chacun pour 14% des violences organisationnelles (Voir figure 2).

Principaux bourreaux des violences organisationnelles

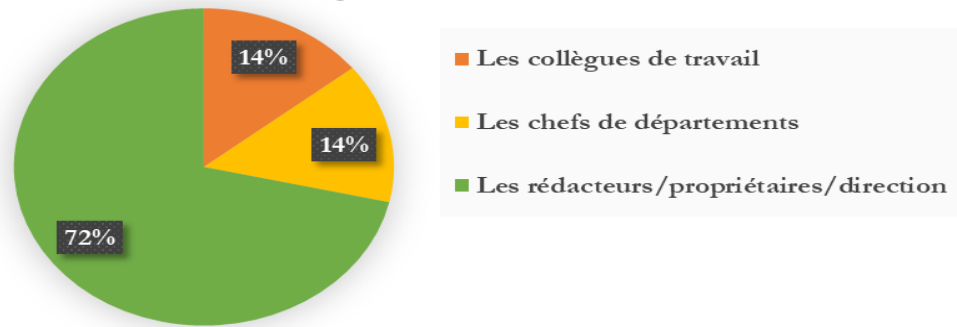


Figure 1 : Répartition des auteurs des violences organisationnelles

1) Violences organisationnelles et sécurité des femmes journalistes

Les violences organisationnelles, qu'on peut également désigner sous le terme de violences subies dans les rédactions, englobent diverses formes d'atteintes physiques et morales infligées par des membres du milieu journalistique à leurs collègues. Elles s'expriment au niveau de l'organisation et la division du travail journalistique, aussi bien verticale (attribution des positions dans la chaîne décisionnelle) qu'horizontale (répartition thématique des tâches). Ces violences orchestrées au sein même des médias sont considérées comme des violences internes, élaborées, planifiées et mises en œuvre dans ce que l'on peut qualifier de microcosme médiatique.

Les violences physiques sont rares dans les rédactions maliennes, tant entre les femmes qu'entre femmes et hommes. Cependant, d'autres types de violences qui affectent psychologiquement les femmes sont fréquents et se manifestent dans l'organisation du travail journalistique.

« Généralement, le défi majeur vient de la rédaction. Souvent les responsables de média ne laissent pas la femme exercer son métier sur certain terrain. Par exemple les grandes manifestations de contestation contre le gouvernement et les grands événements religieux » a déclaré anonymement une journaliste (femme2) travaillant avec une télévision.

Les femmes sont souvent systématiquement assignées à des tâches considérées comme moins prestigieuses, tandis que les hommes sont affectés aux domaines jugés plus importants. Par exemple, les femmes sont fréquemment dirigées vers les recherches documentaires, tandis que les hommes sont envoyés sur le terrain pour couvrir des événements en temps réel. Cette discrimination basée sur le genre constitue une forme de violence organisationnelle.

Les femmes journalistes remettent en question la façon dont elles sont perçues dans les rédactions, où leurs compétences et capacités professionnelles sont parfois minimisées ou sous-évaluées, souvent en raison de préjugés de genre. Elles sont fréquemment reléguées à des reportages moins importants, ce qui est perçu comme une forme de violence à leur égard.

« Le chef envoyait les hommes dans d'autres contrées même si j'étais plus ancienne qu'eux » a déclaré Mariétou Koné, communément appelée Mongolo Konate, directrice de publication de l'Africaine Magazine, alors qu'elle partageait une expérience personnelle qu'elle avait vécue dans sa jeunesse.

Mongolo Konate explique que le manque d'opportunités pour les femmes journalistes est souvent exacerbé par la focalisation excessive sur la question de la féminité. Dans les rédactions, les femmes sont parfois cantonnées à des tâches considérées comme « féminines », telles que la couverture de sujets légers ou les présentations à l'écran. En revanche, les hommes se voient confier davantage de responsabilités et ont accès à des postes de direction et de collecte d'informations.

Les femmes sont également confrontées à des critères basés sur leur apparence physique, en particulier dans le secteur de la télévision. Souvent, les jeunes débutantes dans le métier sont favorisées pour des postes de présentatrices au détriment de journalistes plus expérimentées. Cette forme de discrimination est souvent internalisée, mais elle a des conséquences néfastes sur l'ambiance de travail et l'engagement professionnel. Cette discrimination basée sur l'apparence physique au lieu des compétences intellectuelles, vocales et professionnelles, peut être perçue comme une forme de violence organisationnelle.

Le harcèlement sexuel est une autre pratique courante au sein des rédactions. Il se manifeste à plusieurs niveaux, notamment entre les journalistes reporters et leurs collègues femmes, et entre les femmes journalistes et leurs responsables éditoriaux. Les stagiaires féminines sont plus souvent les principales cibles de ces comportements. Toutefois, les titulaires ne sont pas pour autant à l'abri et sont confrontées à des avances indésirables à la même enseigne que les stagiaires.

« J'ai été victime de harcèlement sexuel à plusieurs reprises, à la fois sur le lieu de travail et sur le terrain. Cette expérience a laissé des séquelles traumatiques. À un certain moment, j'ai envisagé sérieusement de quitter ce métier », a déclaré anonymement une journaliste (femme³) travaillant avec une radio.

Le harcèlement sexuel crée une atmosphère de pression sur les femmes journalistes et est parfois lié à des opportunités professionnelles conditionnelles. Les femmes célibataires sont particulièrement visées. Cela peut avoir un impact négatif sur la motivation professionnelle et créer un climat de travail difficile.

Pour Mongolo Konate, les harceleurs « profitent du fait qu'ils aient une femme journaliste en face d'eux pour essayer de l'avoir ». Ces harceleurs vont jusqu'à promettre des avantages professionnels à leurs victimes en échange d'un « petit service »², une sorte d'échange équivalent à leurs yeux.

² « Petit service » dans ce contexte renvoie aux faveurs sexuelles demandées par les harceleurs.

Le harcèlement en ligne, ou cyberharcèlement, est également un problème croissant. Les femmes journalistes rapportent avoir été victimes de harcèlement en ligne, surtout sur WhatsApp, sous forme de chantage ou de demandes inappropriées de photos.

En outre, il est à noter qu'il manque dans les rédactions, une organisation spécifique liée au genre. Cette approche permettant aux journalistes hommes et femmes travaillent sans distinction de genre, peut en réalité négliger les besoins spécifiques des femmes journalistes, compromettant ainsi leur bien-être. Par exemple, elles ont besoin d'espaces sûrs pour se changer, dormir, allaiter et des horaires de travail flexibles pendant la grossesse et l'allaitement.

De plus, elles doivent disposer de moyens de transport sûrs, car elles sont exposées à un risque accru d'agression lors de déplacements matinaux ou nocturnes. L'absence d'une approche sexo-spécifique de la gestion des rédactions rend les femmes journalistes plus vulnérables qu'elles ne le sont déjà.

Ces différentes formes de violences organisationnelles constituent des obstacles significatifs pour les femmes journalistes au Mali et affectent leur bien-être professionnel et personnel (Physique et Psychologique).

2) Les violences publiques et sécurité des femmes journalistes

Les violences publiques, également appelées violences subies en dehors des rédactions, englobent les agressions auxquelles les femmes journalistes sont confrontées dans des contextes extra-rédactionnels. Ces violences peuvent être perpétrées par les sources d'information, les militants des partis politiques, ou même par le public médiatique, y compris les auditeurs, les téléspectateurs et les lecteurs. Comme les violences organisationnelles, les violences publiques se manifestent sous diverses formes, notamment physiques, verbales et psychologiques.

Les violences physiques publiques sont relativement courantes à l'égard des hommes journalistes. En revanche, les violences physiques envers les femmes journalistes sont rares, tout comme les violences physiques organisationnelles. Bien que quelques incidents de violence physique à l'encontre des femmes journalistes aient été signalés, ils demeurent marginaux et isolés.

Les formes de violence publique les plus fréquemment rapportées par les femmes journalistes concernent les préjugés, les stéréotypes, harcèlement sexuel et le rejet de certaines communautés religieuses. Les préjugés et les stéréotypes attribuent aux femmes journalistes des étiquettes telles que « femmes aux mœurs légères », « incapables de réussir dans leur vie familiale et professionnelle parallèlement », « mauvaises mères », ou « effrontées ». Ces stéréotypes les dépeignent comme trop émancipées.

Les violences basées sur les stéréotypes et les préjugés sont profondément enracinés dans certaines communautés et peuvent être considérées comme des obstacles à l'émergence du leadership féminin et à l'affirmation de soi. Elles conduisent parfois à la démission, à la réorientation professionnelle ou à la mobilité. De plus, certaines femmes journalistes se voient refuser l'accès à des manifestations religieuses en raison de leur genre. Certaines communautés religieuses refusent de voir des femmes portant des tenues jugées inappropriées, ce qui peut entraîner des conflits culturels dans une société pourtant laïque.

« Une femme en pantalon, surtout quand elle est ronde, est confrontée à des regards stigmatisants sur le terrain. Surtout au Mali, une présentatrice doit être bien habillée et éviter les vêtements décolletés pour ne pas être critiquée par la société », déplore anonymement une journaliste présentatrice (femme4), en se référant à son vécu.

Les violences liées à la tenue vestimentaire sont fréquentes, et elles reflètent un conflit de valeurs aussi bien religieuses que culturelles, même dans une société laïque. Les femmes journalistes sont parfois confrontées à des interdictions ou à des restrictions pour couvrir les activités de certaines communautés religieuses. Ces conflits portent non seulement sur la tenue vestimentaire « indécente » du point de vue religieux, mais aussi sur l'apparence physique des femmes.

Le construit social et religieux resserre davantage son étau sur les femmes journalistes lorsqu'il leur attribue une place extra-professionnelle. Elles doivent être éduquées pour être des femmes au foyer. Si elles sont trop actives professionnellement, elles ne pourront pas remplir leur obligation de femmes au foyer.

« Tu rentres tard, qui va s'occuper de ta famille ? Toujours au boulot, jamais de temps pour quoi que ce soit » une journaliste (femme5) craignant les foudres de sa famille, a déclaré, en préférant garder l'anonymat.

Une autre journaliste reporter d'image (femme⁶) comprend la réalité que partage sa consœur : « La société a une perception différente du travail des femmes journalistes, en mettant l'accent sur la gestion de leur emploi du temps, car la responsabilité de la famille repose souvent entièrement sur elles ».

Mame Diarra Diop, Coordinatrice Programmes à la radio Mikado FM explique se sont ces « contraintes familiales et sociales qui entravent leur avancement professionnel et leur participation à des missions de haut niveau ».

Bien que le construit social soit un facteur menaçant la sécurité des femmes journalistes, il existe des cas isolés de harcèlement et de violence en dehors de rédactions. Ces incidents reflètent les défis auxquels les femmes journalistes au Mali sont confrontées en raison de leur travail ou de leur affiliation à des institutions spécifiques.

« Une collègue a été prise à partie lors d'un reportage en raison de son appartenance à la radio de la MINUSMA ici. Elle a subi injures, intimidations verbales et a dû rapidement se retirer des lieux pour éviter d'être agressée. Cela s'est passé au Grand marché de Bamako » explique Mame Diarra Diop de Mikado FM. Cette situation met en lumière comment les femmes journalistes peuvent être ciblées en raison de leur association à des entités ou organisations spécifiques, ce qui les expose à des menaces et attaques.

Il existe, au-delà de l'appartenance à des entités spécifiques des agressions motivées par des raisons politiques. A titre illustratif, une journaliste anonyme (femme⁷) devenue indépendante après au moins 7 années d'expérience en rédaction explique qu'une de ses consœurs à « la radio Dakan de Bamako a été agressée par un partisan du régime de la transition en raison d'une émission sur la vie chère ».

L'agression est liée à son travail et à une émission qu'elle avait réalisée sur la vie chère. L'agresseur semble avoir été motivé par des raisons politiques en tant que partisan du régime de la transition. Cette attaque démontre comment le journalisme au Mali peut exposer les femmes journalistes à des menaces et à des violences en lien avec des questions politiques sensibles.

Les sources d'informations ou partenaires professionnels potentiels peuvent se prêter au jeu, et soumettre les femmes journalistes dans leur cercle au harcèlement sexuel et moral.

« Certaines personnes m'ont fait des avances lors de mes reportages, tandis que d'autres m'ont proposé de l'argent pour devenir leur partenaire », témoigne anonymement une autre journaliste (femme⁸) résidant à Bamako alors qu'elle faisait référence à des personnalités maliennes influentes.

Dans ce cas, la journaliste a été confrontée à des avances non sollicitées de la part d'hommes pendant qu'elle effectuait ses reportages. De plus, elle a été l'objet d'une tentative de soudoiment de la part d'autres individus qui lui ont offert de l'argent en échange d'une relation sexuelle.

« Dans la recherche de partenariats, si l'on n'accepte pas les avances, la réponse est négative » déclare Dado Camara, Directrice de publication du Journal l'Annonneur. Elle souligne davantage le fait que, dans certaines situations, les femmes journalistes peuvent être contraintes de répondre favorablement à des avances non sollicitées pour obtenir des opportunités de partenariat ou de travail.

Ces incidents illustrent les pressions auxquelles les femmes journalistes peuvent être confrontées, affectant leur intégrité professionnelle et leur sécurité.

III. Une omerta sur les violences envers les femmes journalistes au Mali

Il est important de noter que certaines journalistes femmes, ainsi que les auteurs de violations à leur encontre, ne semblent pas toujours bien comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel ni les atteintes à leur sécurité, que ce soit dans les rédactions ou en dehors.

Selon ONU Femmes, le harcèlement sexuel³ englobe des comportements variés, tels que des contacts physiques non consentis, des attouchements, des remarques à caractère sexuel sur l'apparence, des demandes de faveurs sexuelles, des sifflements, des regards insistants, le fait de suivre ou d'observer une personne, ainsi que des actes d'exhibitionnisme.

Les violences organisationnelles et publiques, notamment le harcèlement sexuel, demeurent des sujets tabous dans les médias et dans la société en général. Cette réticence à les évoquer est en partie due à la peur des victimes des réactions de la société. Les stigmatisations et les moqueries auxquelles elles pourraient être confrontées les maintiennent souvent dans le silence, décourageant leur dénonciation, et ce, d'autant plus qu'elles risquent de perdre leur emploi.

De plus, la crainte d'être jugées comme ayant des mœurs légères et d'être tenues responsables des agressions dont elles sont victimes décourage les journalistes de parler ou de signaler ces violences.

La crainte de représailles de la part des auteurs des violences est une autre raison pour laquelle les femmes journalistes taisent les sévices qu'elles subissent. Ces auteurs sont perçus comme instables, et la crainte de leurs réactions imprévisibles pousse les victimes à garder le silence, à dissimuler leurs souffrances pour éviter toute tentative de « vengeance ». Néanmoins, en optant pour le silence, la situation risque de s'aggraver, avec des conséquences potentiellement plus dévastatrices.

Plusieurs journalistes ont témoigné de la pression psychologique et du stress découlant du silence imposé par la société. Le fait de ne pas pouvoir en parler peut entraîner la dépression, la folie, voire des conséquences tragiques.

De plus, certaines journalistes ont choisi de garder le silence en raison de l'absence de poursuites judiciaires et de soutien après avoir dénoncé des agressions.

³ <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>

Il est également préoccupant de constater l'absence de mécanismes, de systèmes ou de politiques de sauvegarde ou de protection des femmes journalistes victimes de violences au sein des rédactions.

Face à ces pressions et aux obstacles pour obtenir justice, certaines journalistes ont fini par renoncer à leur carrière, contribuant ainsi à la persistance de ces violences au sein des médias maliens.

Conclusion

Cette recherche a mis en lumière les défis auxquels sont confrontées les femmes journalistes au Mali lors de l'exercice de leur profession. Victimes de préjugés, elles œuvrent dans un environnement professionnel caractérisé par des contraintes majeures. Dans le paysage médiatique, elles sont malheureusement sujettes à diverses formes de violences, à la fois organisationnelles et publiques. En dépit de ces difficultés, la majorité des victimes de violences choisissent de se taire, craignant les conséquences potentielles, telles que la désintégration de leur famille, la condamnation sociale, la perte de leur emploi ou les représailles.

Cependant, pour contrer les violences à l'encontre des femmes journalistes, les médias et les rapports produits peuvent jouer un rôle central. La dénonciation de ces violences auprès de l'opinion publique est essentielle pour empêcher leur banalisation et veiller à ce qu'elles ne restent pas impunies.

Il est impératif d'aider les (potentielles) victimes à développer une résilience mentale et une maîtrise de soi. Cela contribuera non seulement à gagner le respect des autres, mais aussi à imposer le respect des hommes.

Le respect du genre demeure insuffisant en Afrique. Il est nécessaire de surmonter les obstacles sociaux qui entravent la progression des femmes journalistes. Pour ce faire, des programmes de formation visant à renforcer leur capacité à faire face à de telles situations sont indispensables.

En outre, il est essentiel de préserver ses racines tout en embrassant les évolutions nécessaires pour s'adapter à l'époque contemporaine. Cultiver un état d'esprit ouvert est crucial pour accepter les changements, même lorsque la société porte un regard restrictif sur l'épanouissement des femmes.

Enfin, étant exposées à des conditions de travail extrêmement difficiles, tant sur le plan physique que psychologique, les femmes journalistes doivent bénéficier de mesures de protection adéquates pour garantir leur sécurité et leur bien-être. Pour améliorer la situation, la réglementation du secteur des médias s'avère cruciale, contribuant ainsi à instaurer des normes et des pratiques favorables à l'épanouissement des femmes journalistes.

Recommandations

Il est possible d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des femmes journalistes, en vue de favoriser leur épanouissement professionnel et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. Ces actions peuvent être entreprises à cet effet :

1. Ministère de la Communication :

- o Renforcer les capacités des acteurs de la société civile, des leaders religieux et coutumiers, ainsi que des responsables de partis et formations politiques sur les conséquences des préjugés et des stéréotypes négatifs sur l'épanouissement intellectuel et professionnel des femmes journalistes.

2. Haute Autorité de la Communication (HAC) :

- o Assurer la surveillance des contenus médiatiques afin d'identifier les propos violents envers les femmes en général et les femmes journalistes en particulier, et prendre des mesures appropriées.

3. Maison de la Presse :

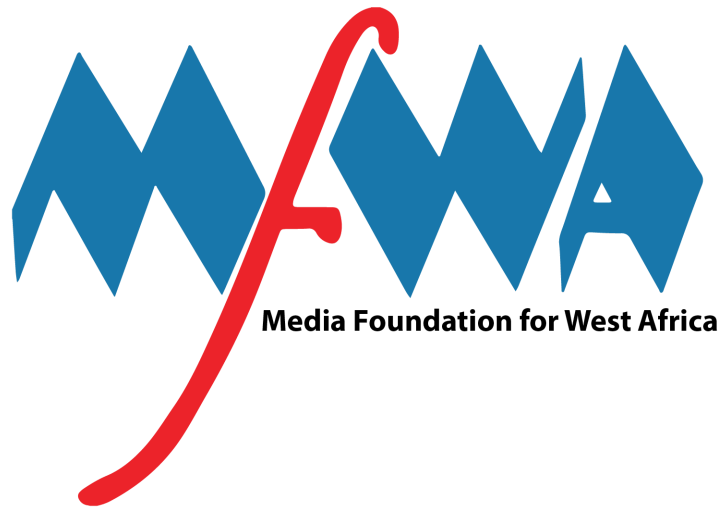
- o Organiser régulièrement des séminaires la sécurité et les conditions de travail des femmes journalistes pour sensibiliser et former les professionnels des médias sur les enjeux y afférant.
- o Mettre en place un numéro vert de réception des plaintes et des dénonciations des cas de violences dont sont victimes les femmes journalistes.

4. Propriétaires de Médias :

- o Instituer dans les rédactions des cellules de genre de soutien aux victimes de violences, où les femmes journalistes pourraient trouver un soutien, une écoute attentive et des conseils en cas de situations difficiles.

5. Rédacteurs en Chef :

- o Veiller à être équitables dans la distribution des sujets, en accordant aux femmes journalistes des opportunités professionnelles comparables à celles de leurs homologues masculins.



MEDIA FOUNDATION FOR WEST AFRICA

Aar - Baakor St, Adenta Municipality

Telephone : +233(0)302555327

Twitter : @TheMfwa

Facebook : Media Foundation for West Africa

info@mfw.org

www.mfwa.org